

# Bulletin d'adhésion

à renvoyer accompagné du règlement  
au conseil local ou à la FCPE  
départementale, si vous n'avez pas choisi  
l'adhésion en ligne.



Flashez  
pour adhérer  
en ligne !

Rapide et pratique.  
Utile pour l'adhésion  
du 2<sup>e</sup> parent.

## Mes coordonnées

Année scolaire 20\_\_ /20\_\_

Conseil local de \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

Tél. portable \_\_\_\_\_

Avez-vous déjà adhéré les années  
précédentes ?  oui  non

Je souhaite :

- participer aux activités du conseil local
- être candidat au conseil d'école  
(maternelle, élémentaire)
- être candidat au conseil d'administration  
(collège, lycée)
- être délégué FCPE au conseil de classe  
(collège, lycée)

J'accepte de recevoir :

- les newsletters gratuites de la FCPE

## Mes enfants

Nom et prénom	Né(e) le	Nom de l'établissement scolaire	Classe

## Mon forfait

Adhésion annuelle individuelle\*,  
(adhésion en ligne impossible)

Adhésion avec la Revue des Parents,  
déduire 4.00 € si pas abonnement \_\_\_\_\_ €

Adhérent non imposable \_\_\_\_\_ 16€

Revenu adhérent <1500 €,  
soit 12.16 € après déduction fiscale \_\_\_\_\_ 28€

Revenus adhérent <2000 €,  
soit 13.86 € après déduction fiscale \_\_\_\_\_ 33€

Revenus adhérent >2000 €,  
soit 17.94 € après déduction fiscale \_\_\_\_\_ 44€

Adhésion de soutien,  
soit 21.34 € après déduction fiscale \_\_\_\_\_ 55€

Je cotise déjà auprès du conseil local de  
Précisez lequel \_\_\_\_\_  
Je ne verse que la part locale \_\_\_\_\_ 4€

Je soutiens la FCPE 44 par un don de \_\_\_\_\_ €

Total de mon adhésion : \_\_\_\_\_ €

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

\*Règlement par chèque à l'ordre de la FCPE à remettre au Conseil  
Local FCPE de l'établissement scolaire de votre enfant

## Nous contacter

FCPE - de LOIRE ATLANTIQUE

Conseil départemental des parents d'élèves

14 RUE DE LA BARBINAIS

44100 NANTES

02.40.69.79.62

Fcpe44@wanadoo.fr

https://44.fcpe.asso.fr/

Un reçu "Don aux œuvres" permettant  
une réduction d'impôt vous sera envoyé  
(66% de la somme versée,  
hors abonnement, dans la limite de 20 %  
de votre revenu imposable).